

Nombre de membres

En exercice : 10 L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre, à dix-neuf heures trente.
Présents : 10 le conseil municipal de la Commune de Condamine,
Votants : 10 dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire,
sous la présidence de Hervé GUY, Maire de la Commune.

Date de convocation : 01/08/2025

Présents : Hervé GUY, Marie-Agnès DENIS, Patrick JAILLET, Régis LANDRIN, Jacky PAGET, Annie PONARD, Annick RENAUD, Robert ROLEA, Serge ROUTHIER.

Absente excusée : Brigitte GEOFFROY (pouvoir à Marie-Agnès DENIS)

Secrétaire de séance : Madame Annick RENAUD

Délibération n° 14/2025 : Recensement de la population 2026 : désignation d'un coordonnateur communal

Par courrier en date du 19 mai 2025, le service statistique de l'INSEE de Bourgogne - Franche-Comté, nous informe, de la réalisation du recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'un coordonnateur communal d'enquête doit être désigné. Il sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement pour la période du 15 janvier au 14 février 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer, par voie d'arrêté, un coordonnateur communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Hervé GUY